

Guide d'information aux parents

Découvrez l'ensemble des programmes et projets particuliers des écoles

Secondaire



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
À VENIR	3
SOIRÉES D'INFORMATION DES ÉCOLES SECONDAIRES :	4
ACCOMMODEMENTS	5
CONCENTRATIONS ARTISTIQUES ET SPORTIVES	5
ART-SPORT-ÉTUDES	5
OFFRE DE PARCOURS GÉNÉRAUX ET DE PROJETS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS	6
LISTE DES DISCIPLINES POUR LES CONCENTRATIONS ARTISTIQUES ET SPORTIVES	7
CRITÈRES D'ADMISSION POUR LES PROJETS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS ET LES PARCOURS GÉNÉRAUX AVEC VOLET	9
COURS OBLIGATOIRES POUR L'OBTENTION DU D.E.S.	9
PROGRAMMES ET PROJETS PARTICULIERS DES ÉCOLES	10
ÉCOLE BOIJOLI	10
ÉCOLE L'ÉCHO-DES-MONTAGNES	11
ÉCOLE DES HAUTS-PLATEAUX DE LA SOURCE	12
ÉCOLE LANGEVIN-SAINT-JEAN	13
PAVILLON LANGEVIN	13
PAVILLON SAINT-JEAN	13
ÉCOLE DES MERISIERS	17
ÉCOLE DU MISTRAL	18
ÉCOLE DE MONT-SAINT-LOUIS	19
ÉCOLE PAUL-HUBERT	20
ÉCOLE DE SAINTE-LUCE	22
TRANSPORT SCOLAIRE	23
LEXIQUE	24





INTRODUCTION

Nous souhaitons faire connaître à l'ensemble des parents et des élèves du Centre de services scolaire des Phares ce qui est offert dans chaque école.

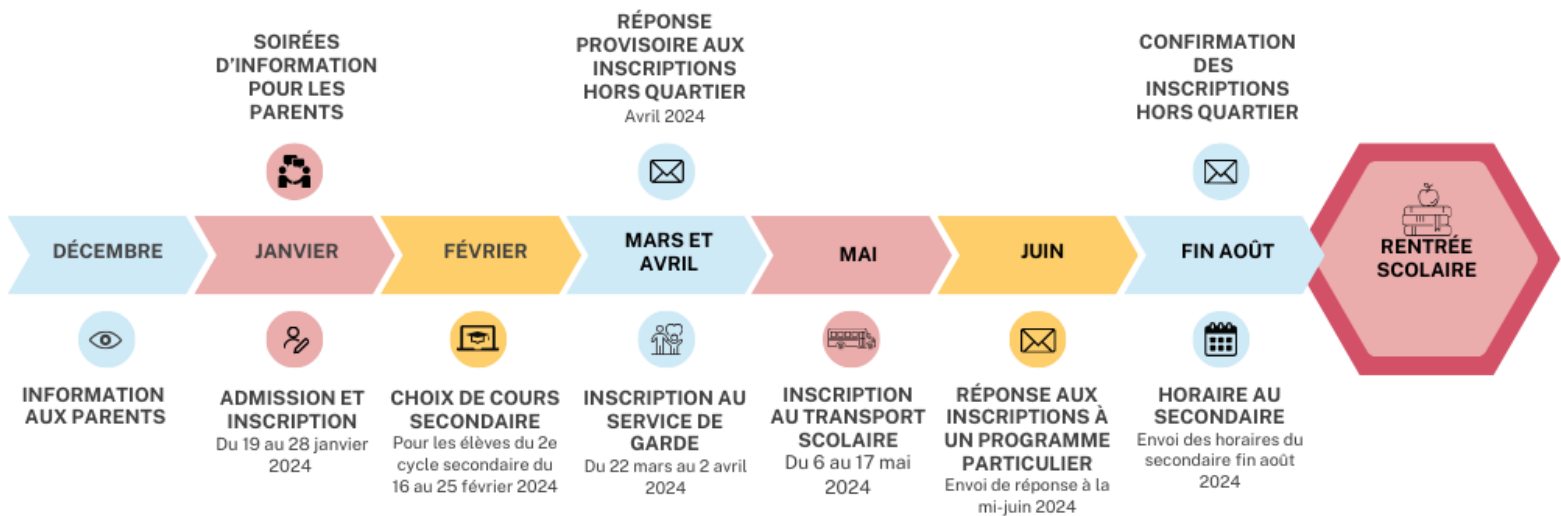
Que ce soit par le biais de projets en lecture, en informatique, en environnement ou autres, les écoles du Centre de services scolaire sont ouvertes aux besoins et à la réalité des jeunes d'aujourd'hui.

Par ses programmes et ses services, le Centre de services scolaire des Phares met tout en œuvre pour favoriser la réussite éducative de l'ensemble de ses élèves.

Quels que soient ses goûts, ses attentes et ses aptitudes, l'élève qui fréquentera un établissement du Centre de services scolaire pourra bénéficier d'un encadrement pédagogique structuré et fondé sur le développement de ses compétences, de son autonomie et de son sens des responsabilités.

Chaque établissement s'efforce à faire en sorte que chacun de ses élèves bénéficie d'un volet particulier que l'on retrouve dans son projet éducatif.

À VENIR



SOIRÉES D'INFORMATION DES ÉCOLES SECONDAIRES :

Tous les détails au www.cssphares.gouv.qc.ca/inscription

MONT-SAINT-LOUIS

16 janvier 2024 à 18h30 – Portes ouvertes

ÉCOLE DE SAINTE-LUCE

11 janvier 2024 à 19h – Portes ouvertes

ÉCOLE PAUL-HUBERT

15 janvier 2024 – 3^e secondaire vers 4^e secondaire

Heure : 19h à 20h

Salle Michel-Leblanc, école Paul-Hubert

16 janvier 2024 – 2^e secondaire vers 3^e secondaire

Heure : 19h à 20 h

Salle Michel-Leblanc et rendez-vous au D-317 pour 4^e secondaire vers 5^e secondaire

Adaptation scolaire – date à confirmer en mai 2024

ÉCOLE LANGEVIN-SAINT-JEAN

17 janvier 2024 de 18h à 20h - Portes ouvertes

ÉCOLE DU MISTRAL

18 janvier 2024 à 18h30 - Portes ouvertes





ACCOMMODEMENTS

Un accommodement c'est ...

Une libération de l'élève sur les heures de cours pour participer à une activité artistique ou sportive avec une ressource externe à raison d'une fois par semaine jusqu'à un maximum de deux heures. Il s'agit d'un aménagement d'horaire envisagé lorsque toutes les conditions d'admissibilité sont respectées et sur approbation de la direction de l'école.

Pour plus de détails : <https://www.cssphares.gouv.qc.ca/parents-et-eleves/accommodement/>

CONCENTRATIONS ARTISTIQUES ET SPORTIVES

Une concentration c'est ...

Une libération de l'élève sur les heures de cours pour participer à une activité artistique ou sportive avec une ressource externe à raison de deux à trois fois par semaine jusqu'à un maximum de deux heures. Il s'agit d'un aménagement d'horaire envisagé lorsque toutes les conditions d'admissibilité sont respectées et sur approbation de la direction de l'école.

ART-SPORT-ÉTUDES

L'art-sport-études c'est ...

Des programmes Art-études et Sport-études visant à soutenir des élèves athlètes ou artistes reconnus par leur fédération ou leur organisme dans la pratique de leur art ou de leur sport et dans la réussite de leurs études au secondaire. Ils permettent à un élève athlète de concilier ses objectifs scolaires et artistiques ou sportifs, à la condition d'accorder une priorité à sa réussite scolaire.

Pour plus de détails :

<https://paulhubert.cssphares.gouv.qc.ca/programmes/concentration/programme-sport-etudes/>



OFFRE DE PARCOURS GÉNÉRAUX ET DE PROJETS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS

Écoles	Projets pédagogiques particuliers	Parcours généraux à volet	Parcours généraux
École Mont-Saint-Louis (1 ^{re} et 2 ^e secondaire)			Parcours général avec périodes supplémentaires en arts, en éducation physique et en anglais
École de Ste-Luce			Parcours général avec périodes supplémentaires en éducation physique et en anglais
École des Merisiers			Parcours général avec projet « découverte »
École des Hauts-Plateaux – de la Source			Parcours général
École Boijoli			Parcours général avec projet « découverte »
École de l'Écho-des-Montagnes			Parcours général avec périodes supplémentaires en éducation physique ou en arts
École du Mistral	Concentration artistique et sportive (hockey, football, harmonie et guitare)		Parcours général
École Langevin-Saint-Jean		Anglais enrichi Exploration	
Langevin	Concentration artistique et sportive	Arts plastiques Harmonie	
Saint-Jean	Programme d'éducation intermédiaire	Éducation physique	
École Paul-Hubert	Concentration artistique et sportive Programme d'éducation intermédiaire		Parcours général





LISTE DES DISCIPLINES POUR LES CONCENTRATIONS ARTISTIQUES ET SPORTIVES

Discipline	Organisme	Langevin		Paul-Hubert	
		Locale	Régionale	Locale	Régionale
Arts plastiques	École Paul-Hubert			•	
Athlétisme	Club Le Coubertin	•		•	
Badminton	Club Badminton Rimouski	•		•	
Baseball	Association du baseball mineur de Rimouski	•		•	
Basket-ball	Comité Basket-ball Sport-études	•			•
Boxe	Club de boxe Rimouski	•	•	•	•
	Académie de boxe BSL inc.	•		•	
Cirque	École de cirque Satourne	•		•	
Comédie musicale	École Paul-Hubert			•	
Danse	École de Danse Quatre-Temps	•		•	
Équitation	Centre équestre Saint-Louis	•		•	
	Centre équestre A. Beaulieu	•		•	
	École d'équitation Fjord sur mer	•		•	
	Équitation des Sorbiers	•		•	
	GM Performance	•		•	
Escalade	Riki Bloc Coopérative d'escalade	•		•	
Escrime	Club d'escrime Les Pirates de L'Est	•		•	



Discipline	Organisme	Langevin		Paul-Hubert	
		Locale	Régionale	Locale	Régionale
Faune étude	Ministère des Forêts, Faunes et Parcs			•	
Hockey - 4e et 5e sec.	École Paul-Hubert				•
Gymnastique	Club de gymnastique Rikigym	•	•	•	•
Judo	Club de Judo Rikidokan	•		•	
Karaté	École de karaté Shotokan	•		•	
	École de karaté Kyokushin	•		•	
Musique	Harmonie Vent du Fleuve				•
	Conservatoire	•	•	•	•
	École de musique du BSL	•	•	•	•
Natation	Club de natation Les Dauphins		•		•
Natation artistique	Club de natation artistique Vivelò		•		•
Patinage artistique	Club de patinage artistique de Rimouski	•	•	•	•
Patinage de vitesse	Club de patinage de vitesse Les Cyclones		•		•
Ski de fond	Coopérative de ski de fond Mouski	•		•	
Soccer	Club de soccer Fury de Rimouski	•	•	•	•
Taekwon-Do	Club de Taekwon-Do de Rimouski	•		•	
Tennis	Les Tennis de Rimouski	•	•	•	•
Volleyball	École Paul-Hubert	•		•	





CRITÈRES D'ADMISSION POUR LES PROJETS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS ET LES PARCOURS GÉNÉRAUX AVEC VOLET

- **Portrait scolaire de l'élève** (attitude, comportement, organisation, etc.)
- **L'aptitude dans la discipline ciblée** (recommandation du partenaire, camp, test d'admission, etc.)
- **L'intérêt du jeune** (entrevue, texte de motivation, etc.)

Chaque critère a le même niveau d'importance dans le processus d'admission de l'élève.

Contraintes reliées à l'organisation scolaire :

- Nombre de groupes;
- Nombre maximal d'élèves par groupe;
- Possibilité de confectionner un horaire pour l'élève.

COURS OBLIGATOIRES POUR L'OBTENTION DU D.E.S.

Matières	Unités	Niveau
Langue d'enseignement (français)	6 unités	5 ^e sec.
Langue seconde (anglais)	4 unités	5 ^e sec.
Mathématique	6 unités	4 ^e sec.
Science et technologie ou Applications technologiques et scientifiques	4 unités ou 6 unités	4 ^e sec.
Histoire et éducation à la citoyenneté	4 unités	4 ^e sec.
Arts	2 unités	4 ^e sec.
Éthique et culture religieuse ou Éducation physique et à la santé	2 unités	5 ^e sec.

Pour chaque cours, la note de passage est fixée à 60 %. Le diplôme d'études secondaires est décerné à l'élève qui a obtenu 54 unités de la 4^e et de la 5^e secondaire, dont au moins 20 unités reconnues de la 5^e secondaire ou de la formation professionnelle (FP).



PROGRAMMES ET PROJETS PARTICULIERS DES ÉCOLES

ÉCOLE BOIJOLI

37, rue de la Montagne
Saint-Narcisse-de-Rimouski (Québec) G0K 1S0
Téléphone : 418 735-2149
Télécopieur : 418 735-2509
Courriel : boijoli@cssphares.gouv.qc.ca
Site Internet : <https://boijolicolombe.cssphares.gouv.qc.ca>
Facebook : www.facebook.com/ecoleboijolietlacolombe



1^{re} et 2^e secondaire

Mon école, c'est ...

Un projet exploratoire qui permet l'aménagement de l'horaire annuel d'un élève afin qu'un temps significatif soit alloué à l'exploration d'activités sportives, culturelles, de plein air ou scientifiques.

L'exploration de ces activités a lieu tout au long de l'année et tient compte de l'intérêt de l'élève dans des activités telles que le multisport, la robotique, la survie en plein air, le fat bike, l'escalade sur glace, les sports de glisse, le trappage, etc. Les élèves vivront de 6 à 8 activités par année.





ÉCOLE L'ÉCHO-DES-MONTAGNES

10, 8e Avenue Lefrançois, C.P. 158

Saint-Fabien (Québec) G0L 2Z0

Téléphone : 418 869-2033

Télécopieur : 418 869-3622

Courriel : echodesmontagneslavoie@cssphares.gouv.qc.ca

Site Internet : <https://echodesmontagneslavoie.cssphares.gouv.qc.ca>

Facebook : www.facebook.com/ecolemontageslavoie

1^{re} et 2^e secondaire

Mon école, c'est ...

Un parcours général comprenant des périodes supplémentaires en éducation physique ou en arts ainsi qu'une période d'étude. Le volet d'activités parascolaires comprend une large gamme d'activités diversifiées.



ÉCOLE DES HAUTS-PLATEAUX DE LA SOURCE

230, rue Principale, C.P. 99
Les Hauteurs (Québec) G0K 1C0
Téléphone : 418 798-8226
Télécopieur : 418 798-8338
Courriel : hautsplateaux@cssphares.gouv.qc.ca
Site Internet : <https://hautsplateaux.cssphares.gouv.qc.ca>
Facebook : www.facebook.com/ecoledeshautsplateaux



1^{re} et 2^e secondaire

Mon école, c'est ...

Un parcours général où l'offre de service est bonifiée par des activités diversifiées les midis et en fin de journée à tous les élèves intéressés.



ÉCOLE LANGEVIN-SAINT-JEAN



PAVILLON LANGEVIN

1^{re} et 2^e secondaire

105, rue Saint-Jean-Baptiste Ouest

Rimouski (Québec) G5L 4J2

Téléphone : 418 724-3384

Télécopieur : 418 724-8929

Courriel :

langevin@cssphares.gouv.qc.ca

Site Internet :

<https://langevinst-jean.cssphares.gouv.qc.ca>

Facebook :

www.facebook.com/ecoleLangevinSaintJean

PAVILLON SAINT-JEAN

1^{re} et 2^e secondaire

245, 2e Rue Ouest

Rimouski (Québec) G5L 4Y1

Téléphone : 418 724-3381

Télécopieur : 418 724-2684

Courriel :

stjean@cssphares.gouv.qc.ca

Site Internet :

<https://langevinst-jean.cssphares.gouv.qc.ca>

Facebook :

www.facebook.com/ecoleLangevinSaintJean

Mon école, c'est ...

L'école Langevin-Saint-Jean est un milieu diversifié par ses différents volets et projets pédagogiques particuliers. Les élèves ont accès à des activités variées permettant d'explorer différentes sphères.

L'école se démarque par son appui pédagogique (récupération, mesures d'appui, aide aux devoirs, etc.) ainsi qu'un accompagnement par les services complémentaires. Nous œuvrons pour le développement d'un fort sentiment d'appartenance auprès des jeunes. L'ouverture et l'écoute du personnel facilitent l'apprentissage des élèves.

L'école Langevin-Saint-Jean offre un parcours général :

Volet anglais enrichi

Objectif : Les élèves du volet anglais enrichi développent un niveau supérieur en anglais. Le contenu est celui proposé par le ministère de l'Éducation du Québec ayant comme appellation « enriched ».

Conditions d'admission : Le portrait de l'élève (forces et défis), son intérêt pour la matière ainsi que ses aptitudes seront également pris en compte.

Particularité pédagogique : Outre les contenus prévus au programme d'anglais du ministère de l'Éducation du Québec, l'enrichissement porte sur des activités orientées sur la compréhension de l'oral, la production de l'oral et de l'écrit. L'élève reçoit 150 heures d'enseignement de l'anglais dans son année scolaire. Un aménagement du nombre d'heures d'enseignement des autres matières obligatoires est alors fait pour permettre cet enrichissement.

Journée type : Les élèves ont 5 heures de cours par jour. Le nombre d'heures d'enseignement dans certaines matières peut légèrement varier.





Pour information :

Cheryl Morley, 418-724-3381, poste 3200, cheryl.morley@cssphares.gouv.qc.ca (Langevin)

Nathalie Chénard, 418-724-3381, poste 3000, nathalie.chenard@cssphares.gouv.qc.ca (Saint-Jean)

Volet exploratoire

Objectif : Les élèves du volet exploratoire pourront découvrir différentes activités tout au long de l'année, comme les sports, l'art dramatique, des projets de science, les arts plastiques, la musique et plus encore.

Conditions d'admission : Le portrait de l'élève (forces et défis), son intérêt ainsi que ses aptitudes sont pris en compte.

Particularité pédagogique : L'élève participera à un minimum de 10 activités tout au long de l'année qui lui permettront d'explorer les différents volets.

Journée type : Les élèves ont 5 heures de cours par jour. Un aménagement du nombre d'heures d'enseignement des matières obligatoires est fait pour permettre de consacrer plus de temps à ce volet.

Pour information :

Jinny Huard, 418-724-3381, poste 3011, jinny.huard@cssphares.gouv.qc.ca (Saint-Jean)

Patricia Lécuyer, 418-724-3384, poste 3211, patricia.lecuyer@cssphares.gouv.qc.ca (Langevin)



L'école Langevin offre des projets pédagogiques particuliers :

Concentration artistique et sportive locale ou régionale

Objectif : Permettre l'aménagement de l'horaire d'un élève afin qu'un temps significatif soit alloué au développement d'une discipline artistique ou sportive. Ce temps peut être nécessaire pour bien se préparer à la tenue d'un événement comme un spectacle ou une compétition.

Clientèle visée : Élève qui vise à développer des compétences propres à sa discipline. Les élèves inscrits dans ce projet sont généralement supervisés par un partenaire externe à l'école, occasionnellement un partenaire interne. Un élève inscrit à ce type de projet pratique déjà l'activité en dehors de son horaire scolaire, quelques exceptions existent.

Conditions d'admission : Pour être admis, l'élève doit être recommandé par un partenaire reconnu par le Centre de services scolaire, être assidu, avoir un bon niveau de performance et de motivation. Le portrait de l'élève (forces et défis), son intérêt ainsi que ses aptitudes sont pris en compte. Un nombre de places limité est fixé.

Particularité pédagogique : Des périodes vouées à l'étude sont mises à la disposition des élèves pour récupérer le temps d'enseignement qui n'a pas pu être consacré à la matière en raison de la discipline artistique ou sportive réalisée par celui-ci. L'autonomie ainsi qu'une bonne capacité à gérer son temps sont donc essentielles afin d'éviter de prendre du retard dans ses apprentissages.

Journée type : L'horaire se vit à raison de 4 périodes par jour. L'organisation de l'horaire prévoit l'équivalent d'une période d'étude ou de pratique de la discipline propre à l'élève. L'élève doit se présenter à des périodes de reprise obligatoires le matin (8 h) et/ou le midi selon un horaire établi afin de voir la matière manquée.





Journée type pour concentration régionale : L'horaire de l'élève est divisé en 2 périodes de 75 minutes et une période de 60 minutes; le matin avant la première période ou sur l'heure du midi. L'élève est libéré tous les après-midi (3 h) pour la pratique de son activité. L'élève devra se présenter à des périodes de reprise obligatoires le matin (8 h) ou le midi selon un horaire établi afin de voir la matière manquée. Compte tenu de l'exigence de libérer les élèves 3 heures par jour pour la pratique de leur discipline, l'horaire est aménagé en prévoyant qu'une partie de ces heures se déroulent avant ou après les heures de classes régulières.

Pour information :

Simon Côté, 418 724-3439, poste 2012, simon_cote@cssphares.gouv.qc.ca

Arts plastiques

Objectif : Les élèves du volet arts plastiques ont l'occasion d'approfondir davantage leurs connaissances en arts.

Condition d'admission : Le portrait de l'élève (forces et défis), son intérêt marqué pour les arts plastiques et vouloir s'impliquer dans ce volet.

Particularité pédagogique : L'élève reçoit 150 heures d'enseignement d'arts plastiques dans son année scolaire plutôt que de recevoir 50 heures. Un aménagement du nombre d'heures d'enseignement des autres matières obligatoires est alors fait pour permettre de consacrer plus de temps à ce volet.

Journée type : Les élèves ont 5 heures de cours par jour. Le nombre d'heures d'enseignement dans certaines matières peut légèrement varier.

Pour information :

Annie Saint-Vanne, 418 724-3384, poste 3200, annie.saint-vanne@cssphares.gouv.qc.ca



Harmonie

Objectif : Les élèves du volet harmonie obtiennent une formation musicale complète basée sur tous les volets préconisés par le ministère de l'Éducation du Québec en y consacrant plus de temps.

Conditions d'admission : Le portrait de l'élève (forces et défis), son intérêt marqué pour l'harmonie et vouloir s'impliquer dans ce volet.

Particularité pédagogique : L'élève reçoit 150 heures d'enseignement de la musique pour l'un des instruments plutôt que de recevoir 50 heures d'enseignement d'une forme d'arts dans son année scolaire. Un aménagement du nombre d'heures d'enseignement des autres matières obligatoires est fait.

Journée type : Les élèves ont 5 heures de cours par jour. Le nombre d'heures d'enseignement dans certaines matières peut légèrement varier.





Pour information :

Olivier Albert, 418 724-3384, poste 3200, olivier.albert@cssphares.gouv.qc.ca

L'école Saint-Jean offre des projets pédagogiques particuliers :

Programme d'éducation intermédiaire (PEI)

Objectif : Permettre à l'élève de vivre son parcours scolaire en ayant comme trame de fond une dimension internationale et d'ouverture sur le monde.

Conditions d'admission : Le portrait de l'élève (forces et défis), son intérêt ainsi que ses aptitudes sont pris en compte. L'élève doit démontrer de bonnes habiletés sociales et un sens des responsabilités.

Particularité pédagogique : En plus de suivre le Programme de formation de l'école québécoise correspondant à ce qui se vit au parcours général, un modèle d'évaluation spécifique au Baccalauréat International est également utilisé. L'élève est invité à s'impliquer dans sa communauté. Aussi, l'anglais et le français sont vécus avec un enrichissement culturel.

Journée type : L'horaire de l'élève est le même que celui du parcours général.

Pour information :

Caroline Michaud, 418 724-3381, poste 3000, caroline.michaud@cssphares.gouv.qc.ca



Volet Éducation physique

Objectif : Les élèves du volet éducation physique ont l'occasion de perfectionner leurs techniques et découvrir différentes activités sportives à l'extérieur de l'école.

Conditions d'admission : Le portrait de l'élève (forces et défis), son intérêt ainsi que ses aptitudes sont pris en compte. L'élève doit avoir un intérêt marqué pour le sport de plein air et pour l'éducation physique. Il doit s'impliquer activement dans les différentes disciplines et vouloir se dépasser. Il doit faire preuve d'éthique sportive et d'ouverture.

Particularité pédagogique : L'élève reçoit 100 à 125 heures d'enseignement d'éducation physique et à la santé dans son année scolaire. Un aménagement du nombre d'heures d'enseignement des autres matières obligatoires est alors fait pour permettre de consacrer plus de temps à l'activité physique.

Pour information :

Denis Martin, 418 724-3381, poste 3000, denis.martin@cssphares.gouv.qc.ca



ÉCOLE DES MERISIERS

658, route des Pionniers
Rimouski (Québec) G5N 5P1
Téléphone : 418 735-2115
Télécopieur : 418 735-2825
Courriel : merisiers@cssphares.gouv.qc.ca
Site Internet : <https://merisiers.cssphares.gouv.qc.ca>
Facebook : www.facebook.com/ecoledesmerisiers



1^{re} et 2^e secondaire

Mon école, c'est ...

Un projet exploratoire qui permet l'aménagement de l'horaire annuel d'un élève afin qu'un temps significatif soit alloué à l'exploration d'activités sportives, culturelles, de plein air ou scientifiques. L'exploration de ces activités a lieu tout au long de l'année et tient compte de l'intérêt de l'élève dans des activités telles que le multisport, la robotique, la survie en plein air, le fat bike, l'escalade sur glace, les sports de glisse, le trappage, etc. Les élèves vivront de 6 à 8 activités par année.





1^{re} à 5^e secondaire

ÉCOLE DU MISTRAL

254, avenue Ross
Mont-Joli (Québec) G5H 3M4
Téléphone : 418 775-7206
Télécopieur : 418 775-1215
Courriel : mistral.reception@cssphares.gouv.qc.ca
Site Internet : <https://mistral.cssphares.gouv.qc.ca>
Facebook : www.facebook.com/ecoledumistral

Mon école, c'est ...

Des activités culturelles, de même que les projets rassembleurs, occupent une grande place. L'implication des jeunes au sein de divers regroupements comme le gouvernement étudiant, le Mistr'art, l'agence de presse du Mistral, en fait une école dynamique.

Mon école offre des projets pédagogiques particuliers :

Concentration Football / Concentration Harmonie / Concentration Hockey / Concentration Guitare

Objectif : Permettre l'aménagement de l'horaire d'un élève afin qu'un temps significatif soit alloué au développement d'une discipline artistique ou sportive. Ce temps peut être nécessaire pour bien se préparer à la tenue d'un événement comme un spectacle ou une compétition.

Conditions d'admission : Pour être admis, l'élève doit choisir la concentration sportive ou artistique lors de l'inscription pour l'année suivante. Ensuite, il doit remplir le « Formulaire d'inscription » en ligne qui est transmis par courriel à la suite du choix de la concentration. Ce formulaire permet de valider l'attitude et la motivation de l'élève, sans oublier l'autorisation parentale. De plus, dans ce formulaire, l'élève déclare être intéressé par ce programme et s'engage à y participer activement en déployant tous les efforts nécessaires à sa réussite. L'élève sera accepté à ce programme après l'analyse de son dossier, selon le nombre d'élèves inscrits et selon les contraintes de l'organisation scolaire (entre autres, les places disponibles). Advenant une sélection nécessaire, une validation sera faite auprès des enseignants spécialistes de musique ou d'éducation physique et l'expérience dans l'art ou le sport sera considérée.

Particularité pédagogique : L'élève peut devoir rester à l'école le 10^e jour du cycle scolaire pour pratiquer son activité ou pour voir du contenu qui n'aurait pas pu lui être enseigné. Le jour 10 est, pour les autres élèves, une journée écourtée.

Journée type : Les élèves ont 5 périodes par jour et leur discipline est intégrée à l'horaire.

Pour information :

Football : Jonathan Proulx, 418 775-7206, poste 2605, jonathan.proulx2@cssphares.gouv.qc.ca
Harmonie : Noëlline Banville, 418 775-7206, poste 2616, noelline.banville@cssphares.gouv.qc.ca
Hockey : Vincent Chénard, 418 775-7206, poste 2626, vincent.chenard@cssphares.gouv.qc.ca
Guitare : Berthier Francoeur, 418 775-7206, poste 2602, berthier.francoeur@cssphares.gouv.qc.ca



ÉCOLE DE MONT-SAINT-LOUIS

136, rue de la Grotte
Rimouski (Québec) G0L 1B0
Téléphone : 418 736-4965
Télécopieur : 418 736-4088
Courriel : montstlouis@cssphares.gouv.qc.ca
Site Internet : <https://montstlouisstrosaire.cssphares.gouv.qc.ca>
Facebook : www.facebook.com/ecoleduhavresaintrosaire



1^{re} et 2^e secondaire

Mon école, c'est ...

Un parcours général qui comprend des périodes d'arts multidisciplinaires (arts de la scène, arts plastiques, arts multimédias) ainsi que des périodes supplémentaires en éducation physique et en anglais. Il est également possible de faire partie de la troupe de théâtre parascolaire en collaboration avec le Théâtre les gens d'en bas.

Sport interscolaire : club de futsal – l'Avalanche équipe féminine et masculine



ÉCOLE PAUL-HUBERT

250, boulevard Arthur-Buies Ouest

Rimouski (Québec) G5L 7A7

Téléphone : 418 724-3439

Télécopieur : 418 724-3471

Courriel : ph.reception@cssphares.gouv.qc.ca

Site Internet : <https://paulhubert.cssphares.gouv.qc.ca/>

Facebook : www.facebook.com/ecolesecontairepaulhubert/



3^e à 5^e secondaire

Mon école offre des projets pédagogiques particuliers :

Concentration artistique et sportive

Objectif : Permettre l'aménagement de l'horaire d'un élève afin qu'un temps significatif soit alloué au développement d'une discipline artistique ou sportive. Ce temps peut être nécessaire pour bien se préparer à la tenue d'un évènement comme un spectacle ou une compétition.

Conditions d'admission : Pour être admis, l'élève doit être recommandé par un partenaire reconnu par le Centre de services scolaire, être assidu, avoir un bon niveau de performance et de motivation. Le portrait de l'élève (forces et défis), son intérêt ainsi que ses aptitudes sont pris en compte. Un nombre de places limité est fixé.

Particularité pédagogique : Des périodes vouées à l'étude sont mises à la disposition des élèves pour récupérer le temps d'enseignement qui n'a pas pu être consacré à la matière en raison de la discipline artistique ou sportive réalisée par celui-ci. L'autonomie est donc essentielle ainsi qu'une bonne capacité à gérer son temps afin d'éviter de prendre du retard dans ses apprentissages.

Journée type : L'horaire se vit à raison de 4 périodes par jour dont 3 périodes d'enseignement et une d'étude. L'élève peut être libéré pour ses activités lors des périodes d'étude. Cela fait en sorte que le temps de l'enseignement de l'élève est compressé.

Pour information :

Simon Côté, 418 724-3439, poste 2012, simon_cote@cssphares.gouv.qc.ca

Programme d'éducation intermédiaire (PEI) – Offert à l'école Saint-Jean et à l'école Paul-Hubert

Objectif : Permettre à l'élève de vivre son parcours scolaire en ayant comme trame de fond une dimension internationale et d'ouverture sur le monde.

Conditions d'admission : Pour être admis, l'élève doit démontrer de bonnes habiletés sociales et un sens des responsabilités. Le portrait de l'élève (forces et défis), son intérêt ainsi que ses aptitudes sont pris en compte.

Particularité pédagogique : En plus de suivre le Programme de formation de l'école québécoise, correspondant à ce qui se vit au parcours général, un modèle d'évaluation spécifique au Baccalauréat International est également utilisé. L'élève est invité à s'impliquer dans sa communauté, doit réaliser des apprentissages dans une troisième langue et compléter un projet personnel en 5^e secondaire. Aussi, l'anglais et le français sont vécus avec un enrichissement culturel.





Journée type : L'horaire de l'élève est le même que celui du parcours général.

Pour information :

Stéphany Proulx, 418 724-3439, poste 2000, stephany.proulx@cssphares.gouv.qc.ca

Martin Côté, 418 724-3439, poste 2000, martin.cote@cssphares.gouv.qc.ca



ÉCOLE DE SAINTE-LUCE

26, route du Fleuve

Sainte-Luce (Québec) G0K 1P0

Téléphone : 418 739-4844

Télécopieur : 418 739-3799

Courriel : ste-luce@cssphares.gouv.qc.ca

Site Internet :

<https://steluceboisetmareeslevesque.cssphares.gouv.qc.ca>

Facebook :

www.facebook.com/EcoledesSainteLucedesBoisetMareesLevesque



1^{re} et 2^e secondaire

Mon école, c'est ...

« L'école de la mer » qui offre une gamme d'activités axées sur la réalité maritime de notre région. Ces activités s'imbriquent dans les cours réguliers. Nous offrons des périodes supplémentaires en éducation physique et en anglais. De plus, un volet d'activités parascolaires offrant une gamme de choix diversifiée est mis de l'avant afin de bonifier l'expérience des élèves.





TRANSPORT SCOLAIRE

Pour les élèves ne résidant pas dans le quartier scolaire des écoles qui offrent ces programmes particuliers, le transport scolaire n'est pas toujours offert. Lorsque le transport est possible, des frais reliés à cet accommodement sont exigés aux parents selon les modalités prévues à la Politique sur l'admissibilité au transport scolaire du Centre de services scolaire des Phares.

La période d'inscription pour le transport scolaire est à chaque mois de mai. L'inscription en ligne doit se faire avant le 15 juin afin de vous assurer d'avoir toutes les informations avant la rentrée scolaire.

Toutes les informations se trouvent sur le site Internet du Centre de services scolaire des Phares dans la section Transport scolaire : www.cssphares.gouv.qc.ca/transport-scolaire/

Pour toutes questions, visitez www.cssphares.gouv.qc.ca/inscription





LEXIQUE

Programme : Les programmes proviennent du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ). Ils dictent les grands encadrements pédagogiques et une vision du cheminement de l'élève. C'est donc un ensemble de matières qui doivent être enseignées à l'élève.

Projets pédagogiques particuliers : Ce sont des projets offerts dans une école pour répondre aux intérêts des élèves. Ceux-ci demandent un investissement et un engagement supplémentaires de la part des élèves pour s'assurer de voir tous les contenus pédagogiques de leurs cours affectés par leurs absences liées au projet pédagogique particulier comme des compétitions ou événements en dehors de l'horaire habituel de l'école. Ex. : *Concentration artistique et sportive locale et régionale et PEI.*

Un volet dans le parcours général : Différents volets sont offerts dans une école et intégrés dans la formation générale prévue au Programme de formation de l'école québécoise qui se déroule sur les heures de classe. En considérant les préférences de l'élève, le volet permet de lui offrir plus de temps dans une discipline dans laquelle il souhaite développer ses habiletés. Ex. : *Volet anglais enrichi, volet harmonie, volet éducation physique, etc.*

Inscription : **Le parent** a la responsabilité d'identifier l'école dans laquelle son enfant désire poursuivre son parcours scolaire. L'inscription de l'enfant confirme l'école et le choix de parcours où il effectuera ses apprentissages. L'inscription à l'école se fait par défaut en ligne au mois de janvier pour la prochaine année scolaire dans l'école désignée selon la carte officielle des quartiers scolaires. Néanmoins, le parent peut exprimer un choix différent en fonction d'un projet pédagogique particulier ou dans un volet qui n'est pas offert dans son école de quartier. **Certains critères peuvent être mis en place pour la sélection des élèves lorsque la capacité d'accueil est restreinte.*

Choix de cours : À compter du mois de février, **l'élève** doit se prononcer sur certains cours qui seront à son horaire concernant son cheminement scolaire avec l'implication du parent. Le choix de cours permet à l'élève d'exprimer ses préférences selon les modalités prévues au régime pédagogique du MEQ. L'élève pourra se prononcer sur la forme d'arts qu'il souhaite expérimenter, le choix de séquence préalable à son projet d'études en mathématique, en sciences ou en anglais. Enfin, il devra se prononcer sur un ensemble de cours optionnels proposés par son école. Selon les contraintes organisationnelles, l'école ne peut garantir le cours qui sera à l'horaire de l'élève.

